

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL du 7 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le sept mars, à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LEFEBVRE, Maire

Étaient présents : LEFEBVRE J.M., MAUDUIT C., DEROYE Ch., JONCHERAY Ch., BOULARD J.C., CARRION G., CECCANTI J.L., CONSONNI É., DEZÈRE J., GAGNOT Ph., GUIBERT Ch., LOUAZÉ M, LUILLIER M., MOISI Ch., PÉAN C., TERTEREAU G.,

Étaient absents excusés :

Aurélie CANET
Jacques DEZÈRE
Fabienne LETOURNEUX
Christina VANDER ELST (démissionnaire)

Secrétaire : Émilie CONSONNI

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 7 février 2017.

M. GAGNOT indique qu'une remarque concernant le lierre n'a pas été notifiée dans le compte-rendu.

Monsieur LEFEBVRE, Maire de Marolles-les-Braults, lit en séance la lettre de démission de Madame Christina VANDER ELST, élue municipale depuis mars 2014.

Monsieur LEFEBVRE résume les modalités du financement de la nouvelle salle de sports acceptées par le Conseil. Le 5 décembre 2015 ont été souscrits auprès du Crédit Agricole deux prêts :

- Un de 600 000 € remboursable en 240 mois,
- Un de 400 000 € remboursable en 36 mois en l'attente d'éventuelles subventions.

Ces dernières se faisant attendre et pour profiter de la conjoncture favorable en matière de taux bancaires, M. LEFEBVRE a négocié auprès du Crédit Agricole un nouveau prêt de 500 000 € au taux de 1,05 % sur 120 mois. Ce prêt devant servir à rembourser en priorité celui de 400 000 € venant à échéance du 20 décembre 2018. Une minorité des Conseillers ne l'auraient pas compris, ce dont M. LEFEBVRE est désolé, tout en rappelant que l'ordre du jour était explicite sur ce point et qu'en cas de doute, il est toujours à la disposition des Conseillers.

1 - COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (C.L.E.T.C.) :

Lors de sa séance du 8 février 2017, la Communauté de Communes Maine-Saosnois a déterminé la composition de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C.). Sa composition sera la suivante :

- ⇒ Un représentant par commune afin d'assurer une représentation égalitaire de chaque commune,
- ⇒ L'appui d'experts pour l'exercice de sa mission.

Ce représentant devra avoir une bonne connaissance des affaires de la commune et de son budget. Cette commission est primordiale pour arrêter le montant des charges transférées (*pour la Communauté*

de Communes du Pays Marollais, le montant des attributions de compensation sera estimé en fonction des produits fiscaux 2015, selon l'étude du cabinet Exfilo).

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

M. LEFEBVRE, Maire de Marolles-les-Braults se porte candidat à la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C.).

Il sera chargé d'évaluer le transfert des compétences et des charges au mieux pour la Commune. M. GAGNOT, émet le souhait que les bâtiments restent communaux et qu'ils soient mis à disposition de la Communauté de Communes. Une évaluation sera établie au cas par cas.

2° - DÉMOLITION ANCIENNE SALLE DES FÊTES :

L'analyse des offres pour la démolition de l'ancienne salle des fêtes a eu lieu le 23 février 2017 avec la Commission d'Appel d'Offres.

Mme Françoise GESLAND, architecte, nous a remis son analyse qui fait apparaître l'Entreprise TRIFAULT au 1^{er} rang du classement.

Êtes-vous d'accord pour signer avec l'Entreprise TRIFAULT ?

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal décide de valider le rapport d'analyses et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer l'acte d'engagement avec l'Entreprise TRIFAULT.

3° - TRAVAUX RUE DU DOCTEUR PAUL CHEVALIER - BOULEVARD DE LA GARE :

La première réunion de travaux avec les entreprises retenues aura lieu **Lundi 6 mars 2017, à 10 h**, en Mairie.

Un point vous sera fait en séance.

Personnes invitées :

La Commission d'Appel d'Offres	Nancy ARNAUD (DCI – Environnement)
L'Entreprise JEUSSELIN	Patrice DIVARET (MOA)
L'Entreprise SARREL	M. GESLIN (Président S.I.A.E.P.)
Le Conseil Départemental	M. JARDIN (SPS)
La Société CITÉOS,	
Les Entreprises TRIFAULT et LECLECH (<i>entreprises retenues</i>)	

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Toutes les entreprises et administrations impactées par ces travaux ont été invitées. Les travaux démarreront le 20 mars 2017 pour se terminer en septembre 2018 (*planning échelonné suivant les travaux*). M. JEUSSELIN propose durant la moisson d'ouvrir sa barrière côté « route de Saint-Aignan ».

4° - BOULANGERIE :

Nous avons récupéré les clés mercredi 1^{er} mars 2017. Un rendez-vous a été pris avec la Société VÉRITAS pour établir un contrôle avant travaux.

Des plans de travaux sont à l'étude par le responsable des services techniques.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Un rendez-vous a été pris le mardi 14 mars avec la Société VERITAS qui va nous réaliser un audit. Maître BOITTIN, notaire à Marolles-les-Braults est chargé de la vente des bâtiments. Des plans sont à l'étude pour réorganiser le bâtiment. Le souhait serait d'ouvrir pour les grandes vacances.

M. LEFEBVRE fait part du courrier de M. Patrick GUERANGER annonçant que dorénavant la boulangerie de son magasin sera ouverte 7 j/7.

5° - COÛT CONSTRUCTION GYMNASÉ :

Vous trouverez ci-dessous le détail du coût global de la construction : **1 287 421,05 € HT**

☐ - Montant déjà réglé : **946 576,11 € HT**

Lot	Dénomination	Nouveau montant du marché HT	Montant payé HT au 01/03/2017	Paiement en pourcentage	Solde
1	TRIFAULT	94 757,60 €	38 870,10 €	41,02%	55 887,50 €
2	LHOMME FRERES	120 000,00 €	120 000,00 €	100,00%	- €
3	MATHIS	582 054,48 €	540 683,92 €	92,89%	41 370,56 €
4	SMAC	125 272,68 €	120 541,29 €	96,22%	4 731,39 €
5	DESSAIGNE	57 592,53 €	41 117,55 €	71,39%	16 474,98 €
6	SANI-CHAUFFAGE	138 632,20 €	- €	0,00%	138 632,20 €
7	UNISOL	72 813,10 €	- €	0,00%	72 813,10 €
SOUS-TOTAL		1 191 122,59 €	861 212,86 €	72,30%	329 909,74 €
	AAMR	43 823,81 €	38 749,49 €	88,42%	5 074,32 €
	INGENECO	25 828,53 €	24 713,53 €	95,68%	1 115,00 €
	SPORTS INITIATIVES	15 031,36 €	11 585,48 €	77,08%	3 445,89 €
	SOCOTEC	4 750,00 €	4 290,00 €	90,32%	460,00 €
	JARDIN JACKIE	2 793,00 €	1 953,00 €	69,92%	840,00 €
	MEDIALEX	2 146,76 €	2 146,76 €	100,00%	0,00 €
	FONDASOL	1 925,00 €	1 925,00 €	100,00%	- €
TOTAL		1 287 421,05 €	946 576,11 €	73,52%	340 844,94 €

Nous vous proposons de mettre en place une vidéo-surveillance afin de prévenir les éventuelles effractions (3 extincteurs ont été retrouvés dans une haie, percutés).

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

La Commission des Travaux a étudié la possibilité d'implanter des caméras autour du site, qui permettront peut-être d'éviter les infractions.

Monsieur le Maire et ses Adjoints sont autorisés à entamer des discussions avec la Société CITEOS (Société attributaire pour la pose des caméras place de la Gare).

☐ - Commission de sécurité : le **22 mars 2017 à 14 h 00** (sur site).

6° - TRAVAUX ROND-POINT RUE DE MAMERS-RUE D'EBERNHAHN :

M. Stéphane BOUDIER est un personnel territorial employé par la Communauté de Communes du Pays Belmontais (ancien personnel DDT).

Après accord de son président, nous avons la possibilité de le recruter en activité accessoire.

Il nous apportera une assistance pour la conception du rond-point de la rue de Mamers et de la Rue d'Ebernhahn.

- Montant de ses honoraires : **35 €/heure tous frais compris.**
- Mission globale environ **100 heures**

Activité accessoire :

Possibilité est donnée à un fonctionnaire d'exercer une activité en dehors de son emploi. Cette activité doit être occasionnelle.

Êtes-vous d'accord pour employer M. BOUDIER en activité accessoire ?

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal accepte de recruter M. Stéphane BOUDIER, sous contrat « activité accessoire » pour une mission globale d'environ 100 heures. Montant de ses honoraires 35 €/heure.

Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints est autorisé à signer le contrat.

M. BOUDIER apportera une assistance pour la création du rond-point rue de Mamers et la réhabilitation de la rue d'Ébernhahn.

7° - EMPRUNT :

Lors du Conseil Municipal du mois de février, nous avons évoqué la possibilité de faire un emprunt. Le Crédit Agricole a accepté de maintenir son taux jusqu'au 14 mars 2017.

Proposition :

- Emprunt : 500 000 €
- Taux : 1,05 %
- Durée : 10 ans

Coût total de l'emprunt : 27 364,83 €

Sur ces 500 000 € :

⇒ 400 000 € seront imputés sur le Gymnase et serviront à rembourser l'emprunt de 400 000 € dont l'échéance arrive en 2018.

⇒ 100 000 € seront imputés sur le budget général de la Commune.

Êtes-vous d'accord pour effectuer cet emprunt auprès du Crédit Agricole ?

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Afin de rembourser l'emprunt de 400 000 € contracté en 2015 et remboursable en 2018, le Conseil Municipal accepte la proposition du Crédit Agricole, et décide après vote (14 pour – 1 abstention) d'emprunter 500 000 € sur 10 ans au taux de 1,05 %

Coût de l'emprunt : 27 364,83 €

Les 100 000 € restants seront imputés sur le budget de la Commune.

8° - COMMISSION DES TRAVAUX DU 23 FÉVRIER 2017 :

COMPTE-RENDU

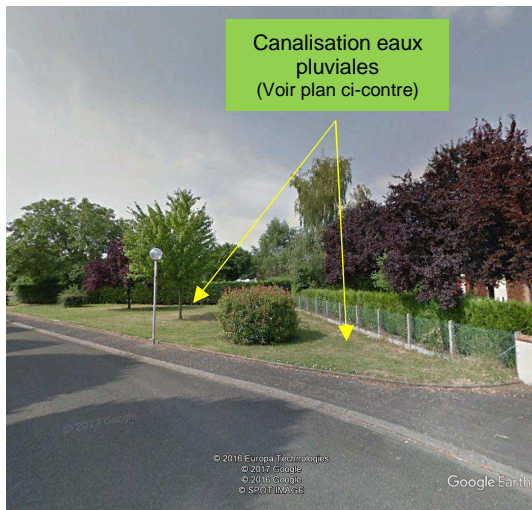
Responsable : Claude MAUDUIT

Étaient présents : Jean-Michel LEFEBVRE, Claude MAUDUIT, Christelle DEROME, Michel LUILLIER, Jean-Claude BOULARD, Chantal MOISI, Jean-Louis CECCANTI, Philippe GAGNOT, Fabienne LETOURNEUX

1° - DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARTIE DE L'ESPACE VERT RUE DE LA LONGERAIE :

Mme Anne-Marie GARNIER, propriétaire de l'habitation sise 1, rue de la Longeraie souhaiterait acquérir une partie de l'espace vert appartenant à la Commune et qui longe la façade de sa propriété.

Cet espace partirait de l'alignement de sa clôture côté chemin, en dehors de la servitude créée par le passage canalisé du ruisseau de la Touche jusqu'à la rue de la Longeraie. Passage également en façade d'une canalisation d'assainissement (EP).



Les frais de bornage et les frais d'acte seraient à la charge du demandeur.

Toutefois, pour cette vente, une demande d'estimation auprès de France Domaines devra être sollicitée.

2° - NUMÉROTATION DE LA PLACE NATIONALE :

Proposition de la Commission :

- N° 1 : Accès cour de la Presse
- N° 2 : Appartement au-dessus de chez le Fleuriste
- N° 3 : Fleuriste TOUCHARD
- N° 4 : M. Roland NICOLAS
- N° 5 : Dr Denis ROUVIER
- N° 6 : Magasin Vêtements PLOUZE
- N° 7 : M. et Mme REILLE
- N° 8 : Mme Yvonne DESHAYES
- N° 9 : Magasin de Producteurs
- N° 10 : Appartement au-dessus du magasin de Producteurs
- N° 11 : C.A.S.C.A.D.E (Entrée Garderie)

3° - NUMÉROTATION DE LA COUR NATIONALE :

Proposition de la Commission :

- N° 1 : M. et Mme Raymond TISON
- N° 2 : Immeuble Sarthe-Habitat
- N° 3 : M. Charles BOULOM et Mme Carole DELERABLE

La coulée située à côté du « Bar du Centre » : Venelle privée appartenant aux deux riverains

4° - SIGNALISATION DE LA PLACE NATIONALE ET DE LA COUR NATIONALE

Proposition de la Commission :

□ - Pour la Place Nationale :

Mise en place de trois plaques de rues

Elles seront apposées après accord des propriétaires sur :

- La façade de l'immeuble occupé par le Dr ROUVIER
- Le pignon de l'immeuble du salon de coiffure
- Au niveau de l'entrée de la cour de l'immeuble de la Presse

□ - Pour la Cour Nationale :

Mise en place de deux plaques de rues

Elles seront positionnées vers l'intérieur de la cour, après accord des propriétaires sur :

- Le pignon de l'habitation de M. et Mme Jean-Paul RIDÉ
- Le pignon de l'immeuble abritant le fleuriste.

5° - NUMÉROTATION RD 27 SUITE AU REcul DU PANNEAU D'AGGLOMÉRATION :

Habitations concernées :

- M. et Mme BOURDIN,
- Maison de M. SEPRÉ

Proposition de la Commission :

⇒ Continuité avec les dernières habitations numérotées ;

⇒ Déterminer la distance avec les dernières habitations de la partie bourg, afin d'inclure cette indication dans la numérotation, ce qui faciliterait la localisation de ces constructions situées dans une zone moins urbanisée de l'agglomération.

6° - VIDÉO-PROTECTION :

Nouvelle Salle Omnisports :

Proposition de la Commission :

- ⇒ Deux caméras fixes en pignon et sur un mât.
- ⇒ Une caméra tournant à 360° sur le parking.

7° - VISITE DE LA SALLE OMNISPORTS :

La Commission a remarqué quelques petites imperfections :

- Derrière l'estrade,
- Haut du plafond dans la salle de tennis de table.

8° - DIVERS :**Résidence Saint-Vincent :****Proposition de la Commission :**

Mise en place d'un « STOP », afin de réduire la vitesse des véhicules sortant sur la rue Henri et Charles Chardon.

Résidences des Feuillantines :**Proposition de la Commission :**

Afin de discerner au mieux ces deux résidences, il est proposé la dénomination suivante :

- Résidence « FEUILLANTINES I »
- Résidence « FEUILLANTINES II »

M. MAUDUIT fait le point sur sa commission et remercie toutes les personnes qui ont pu y participer.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal accepte de vendre à Mme Anne-Marie GARNIER un terrain jouxtant sa propriété, rue de la Longeraie.

Conditions : que M. et Mme GARNIER acceptent une servitude de passage pour la canalisation d'eaux pluviales mitoyenne avec leur terrain actuel et celui cédé par la commune, sachant que les autres canalisations d'eaux pluviales ou usées, en limite de la nouvelle propriété resteront sur le domaine public.

Le Service France Domaine sera consulté pour évaluer le prix au m².

Passage rejoignant la rue Jean-Monnet : Une étude est en cours pour examiner la possibilité d'implantation d'une borne démontable.

Numérotation – Place Nationale :

Rajouter : Appartement au-dessus du salon de coiffure « Aux Ciseaux d'Aurélie »

Des plaques vont être fixées sur différents immeubles après accord de leurs propriétaires.

RD 27 :

En raison du recul du panneau d'agglomération, certaines maisons se retrouvent rue du Général de Gaulle sans numérotation. Afin de tenir compte des distances entre chaque maison, le Conseil a décidé d'adopter une numérotation tenant compte de la distance, arrondie au cent mètres près, séparant deux habitations.

Vidéo-protection :

Un rendez-vous a été pris avec la Société CITÉOS (Société qui a déjà mis en place la vidéo-protection sur la Place de la Gare). Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à entamer des discussions.

Salle Omnisports :

Les imperfections ont été signalées au Maître d'œuvre

Sécurité :

Le Conseil Municipal décide de la mise en place d'un « stop » à la sortie de la résidence Saint-Vincent.

Suite :

Résidences des Feuillantines :

Le Conseil Municipal décide de proposer les noms suivants pour les résidences des Feuillantines.

- ⇒ Résidence « Feuillantines I : Côté garage ROYER
- ⇒ Résidence « Feuillantines II : Côté CIDRERIE

9° - COMMISSION DES FINANCES DU 28 FÉVRIER 2017 (Responsable : Philippe GAGNOT)

Vous avez reçu pour cette commission différents documents de travail.

Après lecture de ces documents en séance quelques précisions ont été apportées. Un dossier plus complet vous sera présenté pour le prochain Conseil Municipal où aura lieu le vote du Compte Administratif 2016 et le vote du Budget 2017.

10° - OUVERTURE DE CRÉDITS :

Nous vous demandons d'inscrire ces sommes au budget 2017.

⇒ Acquisition d'un ordinateur portable qui sera réservé uniquement au logiciel d'ouverture des portes de la nouvelle salle omnisports. Coût : 1 049,56 €

⇒ Logiciel SEGILOT/BERGER LEVRAULT pour le contrat n° 2015.11.1879. Coût : 3 933 € HT soit 4 719,60 € TTC.

Autorisez-vous ces inscriptions ?

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal accepte d'inscrire au budget 2017 les sommes suivantes :

- ⇒ 1 049,56 € pour l'acquisition d'un ordinateur
- ⇒ 4 719,60 € pour le logiciel BERGER LEVRAULT

11° - DEMANDE DE SUBVENTION :

□ - La Patriote de Bonnétable organise une course cycliste sur la Commune de Marolles-les-Braults. Cette année, elle se déroulera le **samedi 13 mai 2017** avec un premier départ à 13 h 45 et un second à 15 h 45.

Vous pouvez découvrir le nouveau tracé, modifié pour répondre aux demandes locales, ainsi que le bilan 2016.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser la somme de 460 € pour l'école de Bonnétable. Somme demandée par la Commune pour ses frais de fonctionnement. Un enfant de Marolles en classe ULIS est concerné.

12° - SUBVENTIONS 2017 :

Voici le tableau tel que vous l'avez voté en 2016.

Nous vous demandons de vous prononcer soit sur une augmentation, soit sur une baisse, soit sur une égalité, mais également sur le maintien ou non de ces subventions et lesquelles ?

INITULÉ	Versé en 2016	OBSERVATIONS	Année 2017	N°
Centre communal d'action sociale	Non versé en 2016	Le montant de la subvention dépend du besoin de financement du ccas		1
Comité national d'action sociale	Non versé en 2016	Montant déterminé par le Cnas en fonction de la masse salariale. Pourcentage défini par le Cnas		2
Comice agricole	- €	1 500 € versés mais pas sous forme de subvention		3
Ass Marolles fête son comice	3 203,00 €	Versée chaque année même s'il n'y a pas de comice dans l'année. Budget		4
Comité de jumelage	300,00 €	Budget		5
Sporting club marollais (S.C.M.)	12 000,00 €			6
Histoire et patrimoine du Pays Saosnois	100,00 €	Lettre + Budget		7
Fondation du patrimoine	112,00 €	Lettre		8
Office de Tourisme Mamers et Saosnois	3 449,08 €	Lettre + Budget		9
Association culturelle de Marolles-les-Braults	4 000,00 €	Lettre + Budget		10
A.G.I.R. (Mamers)				11

INTITULÉ	Versé en 2016	OBSERVATIONS	Année 2017	N°
Association carrefour entreprise sarthe	194,00 €			12
Amicale Personnel et Résidents Maison de Retraite	380,00 €	Lettre (Bilan non encore fait)		13
ADMR	380,00 €	Lettre+ Bilan		14
Association soins infirmiers à domicile	372,00 €	Lettre + Bilan		15
Amicale des sapeurs pompiers	1 122,00 €	Lettre + Bilan		16
Association locale A.C.P.G.	49,00 €			17
Ass. des exploitants rivaux collecteurs (AFR)	- €			18
Groupement de Défenses ennemis des cultures	184,00 €	Bilan		19
La gaulle marollaise	201,00 €			20
Solidarité Paysans	37,00 €			21
Le jardinier Sarthois	70,00 €	Lettre + Bilan		22
La prévention routière	187,00 €			23
SOS amitiés	234,00 €			24
Secours Populaire Français	112,00 €			25
Mouvement « vie libre »	197,00 €	Lettre + Budget		26
Association Sarthoise des Amis de la Santé	25,00 €	Lettre + Budget		27
Alcool assistance « La croix d'or »	25,00 €			28
Ass. depart. des donneurs de sang bénévoles	114,00 €	Lettre + Budget		29
Ligue contre le cancer	91,00 €	Votée mais non versée(mauvais RIB)		30

INTITULÉ	Versé en 2016	OBSERVATIONS	Année 2017	N°
Aide anjou et maine (sida)	81,00 €			31
Association Départementale des Infirmités Motrices Cérébrales (IMC)	323,00 €	Lettre		32
Una-fam (malades psychiques)	61,00 €			33
Adapt Saint-Saturin	61,00 €	Lettre		34
IME de la Sarthe	- €	Non versé car RIB erroné		35
Association des paralysés de France	37,00 €			36
Association France Alzheimer Sarthe	111,00 €			37
Ass. V.M.E.H (Visite de malades dans les établissements hospitaliers)	56,00 €	Lettre		38
Ass. cedif (centre information femmes et familles)	1 500,00 €	Lettre + Budget		39
Alliance Commerciale Marolles-les-Braults	84,00 €	Voir subvention n°6		40
Mamers en Mars	306,00 €			41
Restos du cœur	224,00 €	Lettre + Bilan + Budget		42
Air 72 insuffisants respiratoires	81,00 €	Lettre		43
APAJH Sarthe Mayenne (Association pour adultes et jeunes handicapés)	100,00 €	Lettre + Budget		44
T21somie	102,00 €	Lettre + Budget		45
Radio Alpes Mancelles	100,00 €	Lettre + Bilan		46
Poker Marollais	100,00 €			47
Association des conciliateurs de justice	500,00 €	Deux fois par mois permanence de monsieur le conciliateur de justice. Lettre + Bilan		48

INTITULÉ	Versé en 2016	OBSERVATIONS	Année 2017	N°
Ogec Notre Dame	2 959,86 €	Demande de matériels de Monsieur Bartoli		49
La Patriote de Bonnétable	500,00 €	Course cycliste 2015. Egalement prévue en 2017		50
SPORT HANDICAP Marollais	300,00 €			51

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Les subventions restent stables. Le Conseil Municipal décide d'apporter son aide financière aux associations travaillant sur Marolles suivant le tableau ci-dessous :

Intitulé	Année 2017	Observations
Centre Communal d'Action Sociale	/	
Comité National d'Action Sociale	/	Montant (pourcentage) déterminé par le CNAS en fonction de la masse salariale.
Association Marolles Fête son Comice	3 000,00 €	
Comité de Jumelage	500,00 €	
Sporting Club Marollais (SCM)	12 000,00 €	
Histoire et Patrimoine du Pays Saosnois	100,00 €	
Fondation du Patrimoine	112,00 €	
Office de Tourisme Mamers et Saosnois	3 449,08 €	En fonction du nombre d'habitants
Association Culturelle de Marolles-les-Braults	4 000,00 €	
Amicale Personnel et Résident de la Maison de Retraite	380,00 €	
ADMR	380,00 €	
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 000,00 €	
Association Locale A.C.P.G.	49,00 €	
Groupement de Défense des Ennemis des Cultures	184,00 €	
La Gaule Marollaise	201,00 €	
Le Jardinier Sarthois	70,00 €	
Mouvement « Vie Libre »	200,00 €	
Association CEDIF (Centre d'Information femmes et familles)	1 500,00 €	
Alliance Commerciale Marolles-les-Braults	84,00 €	
APAJH Sarthe-Mayenne (Association pour Adultes et Jeunes Handicapés)	100,00 €	
Radio Alpes Mancelles	100,00 €	
Poker Marollais	100,00 €	
Association des Conciliateurs de Justice	600,00 €	
Sport Handicap Marollais	300,00 €	

13° - BILAN DE L'ANNÉE 2016 – CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :**Secours sans remboursement : 4 228,71 €**

- Électricité : 1 534,82 €
- Gaz : 984,54 €
- Eau : 227,76 €
- Bons alimentaires : 370,01 €
- Divers (secours, cantine, huissier, ordures ménagères..) : 1111,57 €

Secours avec remboursement : 1 996,84 €

- Électricité : 1 746,84 €
- Gaz : 250 €

Aide apportée à 15 Familles.

14° - CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF :

Le poste de comptable a évolué au fur et à mesure des concours passant du grade d'adjoint au poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe.

La Commune souhaite recruter un comptable au grade d'adjoint administratif. Il vous est demandé la possibilité de créer un poste au grade d'adjoint administratif.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de créer un poste d'adjoint administratif pour recruter le nouveau comptable 35 heures/semaine.

15° - TAUX D'ABSENTÉISME DU PERSONNEL COMMUNAL – ANNÉE 2016 :

Le taux d'absentéisme du personnel est de 3 % sans tenir compte de deux arrêts en longue maladie.

16° - RADAR ROUTE DE DANGEUL :

Quelle position ?

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Jean-Luc LABELLE (Services Techniques) et Jean-Claude BOULARD (Conseiller Municipal) vont étudier un nouvel emplacement route de Dangeul.

17° - LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES :

L'élection des Conseillers Municipaux des jeunes a eu lieu le jeudi 9 février.

13 jeunes ont été élus :

- 6 collégiens,
- 6 élémentaires de l'école publique
- 1 élémentaire de l'école privée

L'élection du « Maire » et de ses Adjoints aura lieu le 6 mars 2017 à 17 h 00 en Mairie (ouvert à tous).

Un point sera fait en séance.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

L'élection du Maire et de ses Adjointes a eu lieu le lundi 6 mars 2017.

- | | |
|-----------------------------|---|
| ⇒ Maire : | Léa DERENNE (Collège) |
| ⇒ 1 ^{er} Adjoint : | Océana HUBERT (Collège) |
| ⇒ 2 ^e Adjoint : | Matthew HEUZARD (École Privée) |
| ⇒ 3 ^e Adjoint : | Katsumi-Reine GRIGNON (École Publique) |

18° - QUESTIONS DIVERSES :

- Recettes 2016 – Location Salle Jean-de-la-Fontaine : 27 705,61 € TTC
- Deux nids de frelons asiatiques : M. CECCANTI demande à ce qu'ils soient retirés.
- « Les Jardins de Marolles » : requête du restaurateur qui demande à ce qu'un lampadaire au pied de son établissement reste allumé jusqu'à 2 heures le dimanche matin.